

1^{er} OCTOBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} octobre 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-10-441 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-10-442 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-10-443 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2001

N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2001

1^{er} OCTOBRE 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2001-10-444 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2001 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2002
- 2001-10-445 4.2 BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE SAINT-VINCENT-FERRIER
- 2001-10-446 4.3 DÉJEUNER DES NOMINÉS AUX PRIX DISTINCTION 2001

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2001-10-447 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 849-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT »

7. AFFAIRES COURANTES

- 2001-10-448 7.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, 2001
- 2001-10-449 7.2 MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT
- 2001-10-450 7.3 CONVENTION DE BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BROMONT
- 2001-10-451 7.4 TRANSACTION DE QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9034-2122 QUÉBEC INC.
- 2001-10-452 7.5 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2002
- 2001-10-453 7.6 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, DU 15 AU 21 OCTOBRE 2001
- 2001-10-454 7.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR L'ORGANISME HORIZON POUR ELLE
- 2001-10-455 7.8 RÉCLAMATION FAITE PAR MONSIEUR BENOÎT BOISVERT
- 2001-10-456 7.9 CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE POUR LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE

1^{er} OCTOBRE 2001

- | | | |
|-------------|------|--|
| 2001-10-457 | 7.10 | PÉRIODES DE PATINAGE POUR LES BOUTS DE CHOUX (3-4 ANS) |
| 2001-10-458 | 7.11 | FÊTE DE L'HALLOWEEN |
| 2001-10-459 | 7.12 | MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES |
| 2001-10-460 | 7.13 | DEMANDE D'APPUI FAITE PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE CONCERNANT LA DEMANDE DE HAUSSE TARIFAIRE DE BELL CANADA |
| 2001-10-461 | 7.14 | ACHAT PAR LA VILLE DE BROMONT DES LOTS 73-43-1, P-331-19, P-333, 344-7 ET 345-2 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME AINSI QUE DES LOTS 1035-1 ET 1038-1 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD |
| 2001-10-462 | 7.15 | PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR NORBERT DUNLAVEY |
| 2001-10-463 | 7.16 | PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER |
| 2001-10-464 | 7.17 | PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT |
| 2001-10-465 | 7.18 | VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 107 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME ET SERVITUDE DE PASSAGE SUR LADITE PARTIE DE LOT |
| 2001-10-466 | 7.19 | ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MADAME DANIELLE DÉSORDY |
| N. M. | 7.20 | OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY |
| 2001-10-467 | 7.21 | DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE |
| 2001-10-468 | 7.22 | ORIENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AU SERVICE DE POLICE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA CARTE POLICIÈRE |

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 2001-10-469 | 8.1 | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES |
|-------------|-----|---|

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- | | | |
|-------|-----|---|
| N. M. | 9.1 | DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2001 |
|-------|-----|---|

1^{er} OCTOBRE 2001

10. VARIA

- 2001-10-470 10.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET INFRASTRUCTURES-QUÉBEC
- 2001-10-471 10.2 MAINLEVÉE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR DRAGO BÉGIC
- N. M. 10.3 DÉPÔT DU MÉMOIRE « L'AVENIR DES MRC À CARACTÈRE URBAIN ET RURAL » PRÉSENTÉ À MADAME FRANCINE RUEST-JUTRAS ET À MONSIEUR ROGER NICOLET PAR LES MEMBRES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.

N. M. **11. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2001-10-472 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-10-441

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.3 CONVENTION DE BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT
ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
BROMONT
- le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–442

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 14 septembre 2001.

ADOPTÉ

2001–10–443

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2001 au montant de **SIX CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT VINGT-SIX DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (614 826,18 \$)** à payer par le fonds d'administration le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2001. Le montant des permis émis durant le mois de septembre 2001 se chiffre à **UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS (1 673 355 \$)**.

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–444

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2001 AINSI QUE POUR LES MOIS DE
JANVIER ET FÉVRIER 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2001 ainsi que pour les mois de janvier et février 2002.

ADOPTÉ

2001–10–445

BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE SAINT-VINCENT-FERRIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175,00 \$)** à la Fabrique de la paroisse Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant l'achat de vingt-cinq (25) billets pour assister à un brunch au profit de la Fabrique.

ADOPTÉ

2001–10–446

DÉJEUNER DES NOMINÉS AUX PRIX DISTINCTION 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SOIXANTE-CINQ DOLLARS (65,00 \$)**, taxes applicables incluses, à la chambre de commerce région de Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de cinq (5) personnes au déjeuner des nominés aux prix distinction 2001.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–447

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 849-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001–09–403 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 849–2001 intitulé
« RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROMONT »

ADOPTÉ

2001–10–448

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES,
2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ordonner au greffier, Monsieur Pierre Simoneau, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le 14 novembre 2001 à 13h30 et ce, à la salle des délibérations du Conseil située au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent dans la liste jointe à la présente résolution, comme si récitée au long.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–449

**MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES
IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET
AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Danielle Rioux, mandataire de la Ville pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Bromont, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et frais dus, tout immeuble qui ne trouvera pas d'adjudicataire lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir à la salle des délibérations du Conseil le 14 novembre 2001 à 13h30.

Que le montant de l'adjudication ne soit pas tenu d'être payé immédiatement.

ADOPTÉ

2001–10–450

**CONVENTION DE BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de convention de bail entre la Ville de Bromont et la Société de développement économique de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, la Convention de bail entre la Ville de Bromont et la société de développement économique de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention de bail.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–451

**TRANSACTION DE QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT
ET 9034-2122 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la transaction de quittance entre 9034 2122 Québec inc. et la Ville de Bromont relative aux débordements ponctuels du réseau d'égout sur le terrain de golf, sur la propriété du golf et Auberge Bromont, depuis le 16 mars 2001 jusqu'au 1^{er} mai 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2001-08-390.

D'adopter, telle que rédigée, la transaction de quittance entre 9034-2122 Québec inc. et la Ville de Bromont relative aux débordements ponctuels du réseau d'égout.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention de quittance.

ADOPTÉ

2001–10–452

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du budget adopté par les membres du conseil de la Régie aéroportuaire régionale de Cantons-de-l'Est, pour l'exercice financier 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le budget de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2002, lequel démontre une contribution financière des villes formant la régie de **CENT TROIS MILLE DOLLARS (103 000 \$)**.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–453

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, DU 15
AU 21 OCTOBRE 2001**

ATTENDU QUE la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment au niveau de la santé, de la protection du milieu naturel, de la salubrité publique et de l'amélioration de la qualité de vie ;

ATTENDU le développement d'un nouveau plan de gestion des matières résiduelles par la Municipalité régionale de comté ;

ATTENDU la lettre de Madame Éliane Houle, présidente du Réseau des Ressourceries du Québec, invitant notre conseil municipal à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets ;

ATTENDU la nécessité d'associer tous les citoyens et citoyennes à l'effort de réduction des déchets ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Semaine québécoise de réduction des déchets se tienne du 15 au 21 octobre 2001.

QUE la Ville de Bromont fasse la promotion de la réduction des déchets à cette occasion.

QUE la municipalité coopère avec les organismes, les écoles, les entreprises, les institutions et les citoyens et citoyennes qui organiseront des activités d'éducation et de sensibilisation lors de cette occasion.

ADOPTÉ

2001–10–454

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR L'ORGANISME
HORIZON POUR ELLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** à Horizon pour elle, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à cette maison d'hébergement pour femme victimes de violence.

ADOPTÉ

2001–10–455

RÉCLAMATION FAITE PAR MONSIEUR BENOÎT BOISVERT

ATTENDU la réclamation de Monsieur Benoît Boisvert ;

ATTENDU le rapport déposé par le service des travaux publics avouant la responsabilité de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ET SIX CENTS (276,06 \$)** pour la réparation de la fenêtre et d'attendre la facture pour défrayer le coût de la réparation de la porte.

ADOPTÉ

2001–10–456

**CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE POUR LES
PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE**

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre le CLSC de la Haute-Yamaska et la Ville de Bromont (04.93) ne prévoit aucunement le prêt d'un autre local ou espace que le local prévu au premier étage.

ATTENDU QUE le règlement concernant la tarification numéro 840–2000 ne prévoit aucune exception eu égard à la location de la grande salle du centre communautaire (1.1.1.2)

ATTENDU QUE la somme totale à percevoir du CLSC est de cent quinze dollars et trois cents (115.03 \$) pour le service requis.

1^{er} OCTOBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter une dérogation au règlement de tarification municipal en vigueur et d'accorder la gratuité au CLSC pour cet événement unique.

ADOPTÉ

2001–10–457

PÉRIODES DE PATINAGE POUR LES BOUTS DE CHOUX (3-4 ANS)

ATTENDU QUE le règlement de tarification numéro 840–2000 ne prévoit aucune mesure favorable eu égard aux garderies ayant leur place d'affaires à Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER au point 1.5.1.1 une tarification de **CINQUANTE DOLLARS (50 \$)** de l'heure pour toutes les garderies ayant leur place d'affaires à Bromont.

ADOPTÉ

2001–10–458

FÊTE DE L'HALLOWEEN

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite perpétuer la fête de l'Halloween dans le hall d'entrée du Centre sportif et culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat de réalisation (création, décoration et animation) de la fête d'Halloween à Véronique Thibeault et Véronique Beaudry au montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$)** et leur permettre de percevoir à leur profit une contribution de **UN DOLLAR (1,00 \$)** par participant.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001—10—459

**MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont connaît une croissance significative de sa population

ATTENDU QUE la Ville de Bromont connaît un accroissement important de la construction domiciliaire et de l'achat de terrains en zone résidentielle

ATTENDU QUE la capacité d'accueil de l'école de la Chantignole ne satisfait plus les besoins de la clientèle qui y est historiquement attachée

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a démontré son intérêt à établir des partenariats avec la Commission scolaire et ce, en 1986, lors de l'agrandissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier et en 1991, lors de l'érection de l'école de la Chantignole

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Val-des-cerfs s'apprête à revoir le découpage de ses secteurs scolaires

ATTENDU QUE les parents qui siègent au Comité exécutif du Conseil d'établissement de chacune des deux écoles de Bromont, ont exprimé leur désir de conserver un bassin de clientèle historiquement et géographiquement rattaché à leur école

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'apprête à investir dans ses infrastructures de loisirs, de vie culturelle et de vie communautaire

ATTENDU QUE le programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec donne l'opportunité de se doter d'infrastructures collectives

ATTENDU QUE ce volet du programme vise à permettre aux municipalités, aux organismes publics et parapublics du secteur privé, incluant les organismes à but non lucratif, de réaliser des projets de mise en valeur, de réfection ou de construction d'infrastructures, d'équipements ou de bâtiments ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont fasse une demande dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec, volet 3, pour la construction d'un pavillon polyvalent rattaché à l'école de la Chantignole à Bromont, lequel pavillon abriterait la bibliothèque municipale, une cafétéria et des locaux multifonctionnels pouvant servir à la fois à la Municipalité ainsi qu'à la Commission scolaire.

QUE la Ville de Bromont assume la responsabilité de l'élaboration du projet.

1^{er} OCTOBRE 2001

QUE la Ville de Bromont appuie, d'autre part, les projets et initiatives de développement dans le secteur d'Adamsville, de façon à assurer le maintien et la croissance de la clientèle de l'école Saint-Vincent-Ferrier.

ADOPTÉ

2001-10-460

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE
D'ÉCONOMIE FAMILIALE CONCERNANT LA DEMANDE DE
HAUSSE TARIFAIRE DE BELL CANADA**

ATTENDU QUE Bell Canada soumet une proposition tarifaire au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre de l'avis public 2001-37 pouvant faire grimper le tarif mensuel pour le service résidentiel local de base jusqu'à 29,65 \$ par mois ;

ATTENDU QUE les tarifs pour le service résidentiel de base en zone rurale à cru plus rapidement que l'inflation entre 1998 et 2001 ;

ATTENDU QUE le service résidentiel local de base est rentable pour Bell aux tarifs actuels ;

ATTENDU QUE nous déplorons l'accroissement de l'écart du prix du téléphone entre les villes et les campagnes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de refuser à Bell Canada la hausse tarifaire qu'elle demande dans le cadre de l'avis public 2001-37.

ADOPTÉ

2001-10-461

**ACHAT PAR LA VILLE DE BROMONT DES LOTS 73-43-1, P-331-19, P-333, 344-7 ET 345-2 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME AINSI
QUE DES LOTS 1035-1 ET 1038-1 DU CADASTRE DU CANTON DE
SHEFFORD**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

QUE la Ville fasse l'acquisition des lots 73-43-1, P-331-19, P-333, 344-7 et 345-2 du cadastre du Canton de Brome ainsi que des lots 1035-1 et 1038-1 du cadastre du Canton de Shefford, lots et parties de lot appartenant à Développement Bromont, société en commandite.

QUE cet achat est consenti pour la somme de **ONZE DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (11,48 \$)**.

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, pour rédiger l'acte d'achat desdits lots et parties de lots.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte d'achat.

ADOPTÉ

2001-10-462

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR NORBERT DUNLAVEY**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU le projet de développement présenté par Monsieur Dunlavey et accepté par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 1^{er} novembre 2000 et par la Ville en date du 6 novembre 2000 ;

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant le projet de développement de monsieur Dunlavey situé sur le lot P-104.

QUE la durée de cette entente de développement soit de cinq (5) ans.

QUE la contribution au fonds des parcs soit payée sous forme monétaire.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–463

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
MONSIEUR JEAN-PIERRE JAQUIER**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU le projet de développement présenté par monsieur Jacquier en date du 8 mars 2000 et accepté par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 8 mars 2000 et par la Ville par la suite ;

ATTENDU QU'une entente concernant la réalisation des travaux municipaux doit être conclue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant le projet de développement de Monsieur Jean-Pierre Jacquier tel que défini dans le document soumis au Comité consultatif d'urbanisme, le 8 mars 2000.

QUE la durée de cette entente de développement soit de dix (10) ans et ce, en tenant compte des particularités de ce projet.

QU'une aire de virage soit aménagée après chaque phase de construction de rue afin de permettre un accès aux véhicules lourds et ce entre le début du projet et sa réalisation complète.

QUE la portion de terrain en liséré rouge sur le plan ci-joint soit cédée à la Ville de Bromont à titre de contribution au fonds des parcs et que cette cession soit déduite du montant total de la contribution au fonds de parc requise pour le lotissement du projet.

ADOPTÉ

2001–10–464

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IMMOBILIER SKI BROMONT**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

1^{er} OCTOBRE 2001

ATTENDU le projet de développement présenté par Immobilier Ski Bromont, en octobre 1992 ;

ATTENDU QU'une entente concernant la réalisation de travaux municipaux doit être conclue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant le projet de développement de Immobilier Ski Bromont.

QUE la durée de cette entente de développement soit de cinq (5) ans.

QUE la contribution au fonds de parc soit payée sous forme monétaire, exception faite d'une option concernant les terrains bordant le ruisseau longeant le chemin de Gaspé.

ADOPTÉ

2001-10-465

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 107 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME ET SERVITUDE DE PASSAGE SUR LADITE PARTIE DE LOT

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont cède à 3936091 Canada Inc., une partie du lot 107, du cadastre officiel du Canton de Brome, partie de lot décrite par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, dans la description technique, dossier numéro A786, minute numéro 1706, datée du 11 septembre 2001.

QUE ladite vente soit consentie par l'obtention par la Ville de Bromont d'une servitude de droit de passage, au bénéfice de la Ville et du public en général et ce, notamment pour l'exploitation d'une piste multi-fonctionnelle (vélo de montagne, équitation, randonnée pédestre, ski de fond et autres sports non motorisés).

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger ledit acte de cession et de servitude.

1^{er} OCTOBRE 2001

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente et de servitude.

ADOPTÉ

2001-10-466

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MADAME DANIÈLE
DÉSOURDY**

ATTENDU la résolution numéro 2001-10-465 adoptée le 1^{er} octobre 2001, par laquelle la Ville de Bromont cède à 3936091 Canada inc., une partie du lot 107, du cadastre officiel du Canton de Brome, partie lot décrite par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, dans la description technique, dossier numéro A786, minute numéro 1706, datée du 11 septembre 2001 ;

ATTENDU QU'en contrepartie la Ville de Bromont demande l'obtention d'une servitude de droit de passage, au bénéfice de la Ville et du public en général et ce, notamment pour l'exploitation d'un piste multi-fonctionnelle (vélo de montagne, équitation, randonnée pédestre, ski de fond et autres sports non motorisés).

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la « Transaction » entre Madame Danièle Désourdy et la Ville de Bromont, (numéro de référence Cour supérieure numéro 455-05-000447-008) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le document intitulé « Transaction », entre Madame Danièle Désourdy et la Ville de Bromont, (numéro de référence Cour supérieure numéro 455-05-000447-008) ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit document.

ADOPTÉ

N. M.

**OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SITUÉ À L'INTERSECTION DU
CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY**

Le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–467

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

ATTENDU QUE la demande de Vision forestière Pinclair Inc afin d'obtenir un droit de passage sur le lot 492, appartenant à la Ville de Bromont, mais situé dans la Municipalité de Brigham, afin de faire le transport du bois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accroder un droit de passage à Vision forestière Pinclair inc. sur le lot 492, Municipaité de Brigham et ce, pour une durée de un (1) an.

QUE la présente autorisation soit consentie conditionnellement au dépôt, à la Ville de Bromont par Vision forestière Pinclair inc., d'un montant de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, somme représentant un dépôt de sécurité pour assurer la remise en état du chemin sur le lot 492 à la fin de ladite année.

ADOPTÉ

2001–10–468

**ORIENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE AU SERVICE
DE POLICE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA CARTE
POLICIÈRE**

ATTENDU QUE par la Loi sur la réorganisation policière, il incombait à la Ville l'obligation de faire un choix parmi les options prévues par la Loi , le ou avant le 1^{er} octobre 2001

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a étudié les différentes options qui s'offraient à elle ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont maintienne son corps de police et prenne les mesures nécessaire pour rencontrer les exigences prévues par la Loi et ainsi atteindre le niveau 1 tel ,que requis et ce, pour le 1^{er} juin 2002.

D'informer le ministre de la Sécurité publique de l'option choisie par la Ville de Bromont dans le cadre de la réorganisation policière.

ADOPTÉ

1^{er} OCTOBRE 2001

2001–10–469

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN
PROGRAMME D'ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT
EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande faite par Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe administrative, de suivre un programme d'étude pour l'obtention d'un certificat en gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QUE l'article 11 des « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non syndiqués de la Ville de Bromont » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde à Madame Marie-Jérôme Hanoul l'autorisation de s'inscrire au programme d'étude pour l'obtention d'un certificat en gestion des ressources humaines le tout conformément à l'article 11 des « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non syndiqués de la Ville de Bromont ».

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2001–10–470

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
INFRASTRUCTURES-QUÉBEC**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre Infrastructures-Québec et la Ville de Bromont relativement au projet de réfection du poste de pompage « Des Carrières, numéro 5 », en vertu du volet 2 du programme *Infrastructures-Québec* ;

1^{er} OCTOBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit protocole d'entente ;

ADOPTÉ

2001–10–471

MAINLEVÉE DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR DRAGO BÉGIC

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de mainlevée, préparé par monsieur Guy Lussier, notaire, relativement à l'hypothèque légale dans le dossier de Monsieur Drago Begic ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite quittance.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU MÉMOIRE « L'AVENIR DES MRC À CARACTÈRE
URBAIN ET RURAL » PRÉSENTÉ À MADAME FRANCINE RUEST-
JUTRAS ET À MONSIEUR ROGER NICOLET PAR LES MEMBRES
DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit mémoire.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame Pauline Quinlan commente l'état d'avancement du dossier tout en soulignant que la ministre Harel a affirmé qu'il n'y aurait plus de fusion forcée.

1^{er} OCTOBRE 2001

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Maurice Desruisseaux se plaint du bruit occasionné par la Golden Pub.

Monsieur Pierre Bellefleur demande si les terrains que la Ville possède seront bientôt mis en vente. Il s'informe sur le bail entre la Ville de Bromont et la Société de développement économique de Bromont. Il s'interroge sur le coût de l'installation et de la rénovation du bâtiment, suite à la publication de l'article dans le Voici Bromont.

Monsieur Robert Désourdy souligne qu'il y avait des plans de préparés pour la construction d'un kiosque d'information touristique. Il demande pourquoi le Conseil est revenu sur sa décision au double du prix projeté à l'époque.

Madame Perron, Monsieur Blanchette et Monsieur Côté sont heureux de la décision du Conseil relativement aux infrastructures scolaires

Monsieur Roger Bourque demande où la Ville prend tout l'argent pour réaliser les projets qu'elle entreprend.

2001-10-472

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER